

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L Fûts acier

Code du produit : 000000000050732146

Identifiant Unique De : FMT7-R4ST-C005-03JV
Formulation (UFI)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la : Vaporisation
substance/du mélange Revêtements et produits connexes

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Coatings France SAS
Z.I de Breuil-Le-Sec, Rue André
Pommery
60480 Breuil-Le-Sec
France

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Téléphone: +358 9 615-981
adresse E-Mail: product-safety-coatings@basf.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél.: + 33 (0)1 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)
Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)
International emergency number (Numéro d'urgence international):
+49 180 2273-112
contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Toxicité spécifique pour certains
organes cibles - exposition unique,
Catégorie 3, Système nerveux central

H336: Peut provoquer somnolence ou
vertiges.

Toxicité spécifique pour certains
organes cibles - exposition répétée,
Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les
organes à la suite d'expositions répétées ou
d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration, Catégorie 1

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et
de pénétration dans les voies respiratoires.

Danger à long terme (chronique) pour
le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	:	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
		H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

- | | |
|------|--|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Conseils de prudence	:	Prévention:
		P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
		P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
		P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
		Intervention:
		P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un
médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec,
une poudre chimique ou une mousse anti-
alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétate de n-butyle

xylène

acétate d'isobutyle

éthylbenzène

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : polyoléfine
solvant organique

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	>= 25 - < 50

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

	607-025-00-1 01-2119485493-29	(Système nerveux central) EUH066	
xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 (Reins, Foie, Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3;	>= 20 - < 25

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version 2.0 Date de révision: 04.02.2025 Numéro de la FDS: 000000000050732 146 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 11.10.2023

		H412	
acétate d'isobutyle	110-19-0 203-745-1 607-026-00-7	Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 15 - < 20
éthylbenzène	100-41-4 202-849-4 601-023-00-4 01-2119489370-35	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 (Système acoustique) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 5
chlorobenzène	108-90-7 203-628-5 602-033-00-1 01-2119944158-33	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 0,5 - < 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

		Aquatic Chronic 1; H410	
--	--	----------------------------	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.
Retirer immédiatement les vêtements souillés.
En cas d'intoxication, appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement, en se munissant de l'emballage ou de l'étiquette du produit.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître même plusieurs heures après; une surveillance médicale est donc nécessaire pendant au moins les 48 heures suivant l'accident.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L**Fûts acier**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

ou d'arrêt respiratoire.

En cas de contact avec la peau : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas de contact avec les yeux : Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Consulter un ophtalmologue.

Appeler immédiatement un médecin.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir car il y a danger d'aspiration.

Garder tranquille.

Si les troubles se prolongent, appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison.

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L**Fûts acier**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Se rincer la bouche à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

Risques : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

En cas d'aspiration (p.ex. lors du vomissement) danger
d'oedème/ou de pneumonie.

En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit
peut pénétrer dans les poumons.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'antidote spécifique connu.
Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction
appropriés : Pulvérisateur d'eau
Poudre sèche
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction
inappropriés : Jet d'eau à grand débit

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L**Fûts acier**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques : La combustion produira une fumée dense et noire pendant la lutte contre contenant des produits de combustion dangereux (voir l'incendie chapitre 10).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de : Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit protection particuliers des nécessaire.
pompiers

Information : En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.
supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L**Fûts acier**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Éviter de respirer les vapeurs.

Garder à l'écart des sources d'inflammation.

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent
aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de
sécurité.

Pour le personnel non urgentiste:

Pour les intervenants d'urgence:

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les
endroits clos.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la : Ne pas laisser le produit s'écouler de manière
protection de incontrôlée dans l'environnement.

l'environnement

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts,
informer les autorités compétentes conformément aux

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L**Fûts acier**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L**Fûts acier**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail.

Lorsque les opérateurs, pour pulvériser ou non, doivent travailler à l'intérieur de la cabine de pulvérisation, il est peu probable que la ventilation soit suffisante pour contrôler les particules et les vapeurs de solvant dans tous les cas. Dans de telles circonstances, ils doivent porter un respirateur à air comprimé pendant le processus de pulvérisation et ce jusqu'à ce que la concentration de particules et de vapeurs de solvant aie chuté sous le seuil d'exposition.

Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Indications pour la
protection contre

: Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Le produit peut se charger électrostatiquement: en cas de transvasement toujours

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L**Fûts acier**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

l'incendie et l'explosion

relier les containers à la terre. N'utiliser que des tuyaux reliés à la terre. Le port de vêtements antistatiques y compris des chaussures est recommandé. Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures d'hygiène

: Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Information****supplémentaire sur les
conditions de stockage**

: Eviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites. Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Précautions pour le stockage en commun : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : D'autres informations sont contenues dans la Notice Technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acétate de n-butyle	123-86-4	STEL	150 ppm 723 mg/m3	2019/1831/ EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		TWA	50 ppm 241 mg/m3	2019/1831/ EU

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version 2.0 Date de révision: 04.02.2025 Numéro de la FDS: 000000000050732 146 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 11.10.2023

	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	50 ppm 241 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	150 ppm 723 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm 221 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		TWA	50 ppm	2000/39/EC

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version 2.0 Date de révision: 04.02.2025 Numéro de la FDS: 000000000050732 146 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 11.10.2023

			221 mg/m3	
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
acétate d'isobutyle	110-19-0	TWA	50 ppm 241 mg/m3	2019/1831/ EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
		STEL	150 ppm 723 mg/m3	2019/1831/ EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VLCT (VLE)	150 ppm 723 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version 2.0 Date de révision: 04.02.2025 Numéro de la FDS: 000000000050732 146 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 11.10.2023

		VME	50 ppm 241 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
éthylbenzène	100-41-4	TWA	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	200 ppm 884 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	20 ppm 88,4 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m3	FR VLE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version 2.0 Date de révision: 04.02.2025 Numéro de la FDS: 000000000050732 146 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 11.10.2023

	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
chlorobenzène	108-90-7	STEL	15 ppm 70 mg/m3	2006/15/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		TWA	5 ppm 23 mg/m3	2006/15/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	5 ppm 23 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	15 ppm 70 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L**Fûts acier**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Nécessaire en cas de risque de contact avec les yeux.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants de protection. N'importe quel gant de protection contre les produits chimiques certifié selon la norme EN ISO 374-1 convient : par ex. Gants en nitrile - épaisseur : 0,35 mm De plus amples informations sur le temps de pénétration sont disponibles sur demande au fabricant de gants. Les données sont basées sur l'information fournie par le fabricant de gants, le fabricant de matière première ou selon les particularités des composés du produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur. Les gants devraient être jetés et remplacés

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L**Fûts acier**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Protection préventive de la peau Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1): Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1): Matériaux adaptés pour la protection contre les projections (recommandé: minimum indice de protection 1, correspondant à une durée de perméation de > 10 min d'après EN ISO 374-1):

- Protection de la peau et du corps : vêtement de protection antistatique
- Le personnel devra porter des vêtements antistatiques, retardateurs de feu manufacturés en fibres naturelles et/ou en fibres synthétiques résistantes à la chaleur.
- Protection respiratoire : Appareils de protection respiratoires adéquats:
- Demi-masque avec filtre combiné de classe A1P2
- Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Mesures de protection	: En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.
	: Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
	Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile.
	Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.
	Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
	Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Couleur : incolore

Odeur : d'acétate

Point/ intervalle de fusion : non déterminé

Point/intervalle d'ébullition : non déterminé

Limite d'explosivité, : > 35 g/m³
inférieure / Limite
d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair : 23 °C
Méthode: ISO 3679

Température d'auto- : > 200 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

inflammation

Température de décomposition : Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

pH : substance / du mélange est non-polaire / aprotique

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 6,0 mm²/s (23 °C)

(40 °C)

non déterminé

Temps d'écoulement : < 30 s à 23 °C

Section transversale: 3 mm

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Méthode: ISO 2431

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : non déterminé

Coefficient de partage: n- : Non applicable aux mélanges.
octanol/eau

Pression de vapeur :
non déterminé

Densité : 0,894 g/cm³ (20 °C)

Densité de vapeur relative : Plus lourd que l'air.

Caractéristiques de la particule

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Taille des particules : La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous forme non solide ou sous forme de granulé.

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Inflammabilité (liquides) : Liquide et vapeurs inflammables.

Combustibilité soutenue : Maintient la combustibilité: oui

Substances auto-échauffantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.

Taux de corrosion du métal : Non corrosif pour les métaux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Taux d'évaporation : non déterminé

Miscibilité avec l'eau : non miscible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter l'éclairage naturel direct.
Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Toxicité aiguë par : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
inhalation Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
cutanée
Méthode: Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---	---

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation	:	Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable
------------	---	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-
accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Emballages contaminés : Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.

Code des déchets : 08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 1263
ADR	: UN 1263
RID	: UN 1263

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

IMDG : UN 1263

IATA : UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : PEINTURES

ADR : PEINTURES

RID : PEINTURES

IMDG : PEINTURES

IATA : PEINTURES

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 3	
ADR	: 3	
RID	: 3	
IMDG	: 3	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification
du danger : 30
Étiquettes : 3

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification
du danger : 30
Étiquettes : 3
Code de restriction en
tunnels : (D/E)

RID

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Numéro d'identification
du danger : 30

Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 3

EmS Code : F-E, S-E

IATA (Cargo)

Instructions de
conditionnement (avion
cargo) : 366

Instruction d' emballage
(LQ) : Y344

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Flammable Liquids

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 355
Instruction d' emballage (LQ)	: Y344
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Flammable liquid

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour
l'environnement : non

ADR

Dangereux pour
l'environnement : non

RID

Dangereux pour
l'environnement : non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 75, 3, 28
---	---

Numéro sur la liste 3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Numéro sur la liste 28

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

P5c

Seveso III: Directive 2012/18/UE du
Parlement européen et du Conseil

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

concernant la maîtrise des dangers liés aux
accidents majeurs impliquant des
substances dangereuses.

Maladies Professionnelles : 84, 4 bis, 9
(R-461-3, France)

Surveillance médicale : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A
renforcée (R4624-23) ou 1B

Installations classées pour : 4331, 4331
la protection de
l'environnement (Code de
l'environnement R511-9)

Composés organiques : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du
volatils Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions
industrielles (prévention et réduction intégrées de la
pollution)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Contenu en composés organiques volatils (COV): 89,09
%

Contenu en composés organiques volatils (COV): 796,46
g/l

contenu en COV sans eau

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE):

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB:

Valeur limite pour la teneur max. en COV conformément à l'annexe IIB:

ne s'applique
pas
ne s'applique
pas

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L**Fûts acier**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

- | | |
|------|--|
| H225 | : Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H226 | : Liquide et vapeurs inflammables. |
| H304 | : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H312 | : Nocif par contact cutané. |
| H315 | : Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | : Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | : Nocif par inhalation. |
| H335 | : Peut irriter les voies respiratoires. |
| H336 | : Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H373 | : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H410 | : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

effets néfastes à long terme.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou
gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu
aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Flam. Liq. : Liquides inflammables

Skin Irrit. : Irritation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles -
exposition répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles -
exposition unique

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à
l'établissement d'une première liste de valeurs limites
d'exposition professionnelle de caractère indicatif

2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L**Fûts acier**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

2019/1831/EU	:	Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
2006/15/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2006/15/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
2019/1831/EU / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



We create chemistry

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Pour les systèmes multi-packs, se référer aux fiches de données de sécurité de chacun des composants
Réservé aux utilisateurs professionnels.

Classification du mélange:

Procédure de classification:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Flam. Liq. 3	H226	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
STOT RE 2	H373	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1	H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



We create chemistry

A 2P40 PLASTIC Tune-R 1L 1L

Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.02.2025	000000000050732 146	Date de la première version publiée: 11.10.2023

FR / FR